



**Pour une meilleure
prise en compte
de la vie familiale
des résident·es**

SYNTHÈSE

Ce schéma offre une vision synthétique d'une fiche-ressource à retrouver dans son intégralité **sur ce lien**.

L'objectif de cette fiche est de participer à lever les freins qui pourraient faire de la vie familiale un obstacle aux opportunités de résidence. Elle entend sensibiliser toutes les structures, qu'elles soient en capacité ou non d'accueillir les familles des résident-es, à la prise en compte de la situation familiale des artistes dans une dynamique incitative et facilitatrice en offrant différents types de leviers. Il s'agit à la fois de :

- formuler des recommandations et des points de vigilance aux structures souhaitant s'ouvrir à l'accueil des familles ou améliorer l'accueil déjà existant ;

- formuler des conseils aux structures qui n'accueillent pas les familles pour mieux prendre en compte néanmoins la situation familiale des artistes dans la mise en œuvre de leur programme.

Cet outil vise également à permettre aux artistes d'aborder ces questions plus facilement avec les structures.

Ce document a été réalisé en collaboration avec l'association [RE]production, à l'issue d'un chantier de réflexion mené au sein d'Arts en résidence et ayant mobilisé plusieurs de ses membres.

COMMUNICATION

Garantir une transparence sur la possibilité et les conditions d'accueil de la famille du-de la résident-e.

Assurer une bonne communication interne. Assurer une bonne communication externe.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Préciser clairement le contexte et les conditions d'accueil, si cet accueil concerne la possible présence d'un-e conjoint-e, d'un-e accompagnant-e, d'enfant-s (le nombre et l'âge minimal ou maximal le cas échéant), les équipements présents sur place et les conditions financières s'appliquant à l'accueil de la famille.

Informez toute l'équipe du lieu et les autres résident-es en cas de présence possible d'enfants dans l'espace de vie et/ou de travail.

Valoriser la possibilité de ces accueils auprès des publics et des financeurs en affichant ses engagements pour

se protéger des critiques d'une part et participer à une sensibilisation progressive de tous-tes aux enjeux professionnels de cette pratique d'autre part.

→ CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT PAS ÊTRE ACCUEILLIE

Expliquer les raisons d'un refus si la demande dépasse les capacités de la structure.

Attention à ne pas faire de la situation familiale un critère de sélection au risque d'afficher des critères discriminatoires liés à la vie de famille ou à un état de grossesse.

CALENDRIER

Considérer l'impact de la situation familiale sur le calendrier de la résidence.

Anticiper le temps requis pour l'organisation de la résidence.

Considérer l'impact de la situation familiale sur le quotidien de la résidence.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Lorsque des enfants sont accueillis, envisager le fractionnement des périodes de résidence ou la planification sur les périodes de vacances scolaires, selon les besoins des résident-es.

Dans le calendrier des appels à candidature, prévoir un temps suffisant pour organiser convenablement l'accueil de la famille et adapter le budget.

Anticiper les incidences de la présence de la famille sur la planification des rendez-vous publics ou professionnels et des autres activités de la résidence.

Anticiper le temps nécessaire à l'équipe pendant la résidence pour gérer les questions liées à l'accueil des familles.

Si l'infrastructure et les équipements le permettent, vérifier si l'accueil simultané des résident-es avec enfants s'avère pertinent.

Dans le cas d'accueils simultanés de plusieurs résident-es mêlant artiste seul-e et artiste avec famille, vérifier l'accord des autres résident-es.

→ CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT PAS ÊTRE ACCUEILLIE

Envisager le fractionnement de la résidence en de courtes périodes en fonction des besoins du-de la résident-e.

Envisager le report de la résidence de l'artiste sélectionné-e qui ne peut honorer la résidence pour des raisons familiales (grossesse, difficultés de mode de garde).

LOGISTIQUE ET MOYENS MATÉRIELS

Aborder la question de la garde des enfants.

Vérifier les ressources matérielles et d'équipement.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Dans la mesure du possible, rechercher des partenariats et accords avec des crèches, des établissements scolaires, des centres aérés pour organiser la garde ou préparer la scolarisation des enfants de l'artiste.

Lorsque de jeunes enfants sont accueillis sans solution de garde, envisager que le-la résident-e vienne accompagné-e d'un-e autre adulte pour qu'il-elle puisse profiter pleinement de son temps de résidence.

Éviter la garde, même exceptionnelle, par un membre de l'équipe.

Mettre à disposition un guide d'informations destiné aux artistes parents et recensant les adresses utiles (pédiatres, pharmacies, solutions locales de garde, services publics...) ou orienter vers des sites-ressource sans toutefois porter la responsabilité d'une recommandation nominative.

Vérifier que les espaces sont suffisants, l'environnement approprié, l'espace de travail séparé de l'espace de vie, et les espaces sécurisés.

Fournir un équipement de base adapté à la vie en couple et/ou avec des enfants (literie, chaise haute...), s'assurer de son entretien et prévoir son renouvellement régulier (selon l'état et les normes).

MOYENS FINANCIERS

Tenir compte et anticiper les coûts supplémentaires liés à la situation familiale du-de la résident-e.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Anticiper l'augmentation du budget liée à la prise en compte de la situation familiale du-de la résident-e (investissement en équipements, charges courantes, ressources humaines, déplacements...).

Faire valoir ces coûts spécifiques auprès des partenaires financiers et défendre leur nécessaire financement.

Rendre visibles les coûts engagés aux artistes.

Définir précisément les conditions de prise en charge de la famille : déplacements, frais de vie, frais de garde.

→ CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT PAS ÊTRE ACCUEILLIE

Réévaluer l'enveloppe disponible pour les déplacements afin de faciliter des visites régulières du-de la résident-e à sa famille (ou inversement).

Permettre la prise en charge des frais de garde occasionnés par l'absence en dédiant une enveloppe à ce poste ou en rendant éligible leur remboursement au titre des frais de la résidence, par exemple.

ADMINISTRATION

Remplir les obligations liées aux assurances.

Prévoir les documents nécessaires aux visas.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Communiquer la liste de tou-tes les accompagnant-es du-de la résident-e à la compagnie d'assurances de la structure.

Dans la mesure du possible, aider à l'obtention des visas pour le-s membre-s de la famille du-de la résident-e.